

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2020 à 19h40. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège à huis clos (sans public). La séance est enregistrée pour être diffusée.

Sont présents : Messieurs LES CONSEILLERS,
Michel Viens,
Yves Lapointe,
Renaud Ouellet
Francis Boucher
Charles Montamat
Et Raymond Frève.

Est absente : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h40 par M Francis Boucher, maire suppléant. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-07-2020

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé _____
Francis Boucher, maire suppléant

02-07-2020

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2020 et de la séance extraordinaire du 12 juin 2020;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé _____
Francis Boucher, maire suppléant

03-07-2020

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois de juin 2020 ;

Prélèvements directs : 3 484.68 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 556.03 \$
- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 60 \$

Salaires : P.P. 12, 13, 14 : 16 055.89 \$

Frais Desjardins : 158.21 \$

Liste des comptes à payer au 30 juin 2020 : 21 340.66 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Michel Viens et il est résolu à l'unanimité du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Francis Boucher, maire suppléant

04-07-2020

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska nomme M. Francis Boucher comme maire suppléant pour un an à compter du 7 juillet 2020 et celui-ci remplacera la mairesse, Mme Nancy St-Pierre dans la municipalité ainsi qu'au niveau régional, à la MRC de Kamouraska, lorsqu'il le sera nécessaire.

Signé _____
Francis Boucher, maire suppléant

05-07-2020

ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU SERVICE DE GARDE SCOLAIRE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Point reporté.

06-07-2020

OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR TROIS ANS (2020-2023) À C. G. THÉRIAULT AU MONTANT DE 230 497\$ PLUS TAXES.

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de déneigement 2020-2023 à C.G. Thériault au montant de 230 497\$ plus taxes.

Signé _____
Francis Boucher, maire suppléant

07-07-2020

OCTROI DU CONTRAT DE RAMONAGE POUR TROIS ANS (2020, 2021 ET 2022) À RAMONAGE FP (FRÉDÉRIC PILOTE) AU MONTANT DE 35\$ PLUS TAXES PAR CHEMINÉE POUR 2020, 35.70\$ PLUS TAXES PAR CHEMINÉE POUR 2021 ET 36.41\$ PLUS TAXES PAR CHEMINÉE POUR 2022

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de ramonage pour trois ans (2020, 2021 et 2022) à Ramonage FP (Frédéric Pilote) au montant de 35\$ plus taxes par cheminée pour 2020, 35.70\$ plus taxes par cheminée pour 2021 et 36.41\$ plus taxes pour 2022.

Signé _____
Francis Boucher, maire suppléant

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, arrive et reprend l'animation de la séance.

08-07-2020

AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE-QUÉBEC ET DE SIGNER UNE ENTENTE RELATIVE À CETTE DEMANDE AVEC SERVICE-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE Service Québec accorde des subventions pour des mesures de formation des salariés du Québec et et que cette subvention couvre 50% des frais admissibles avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite que la directrice générale bénéficie d'une formation personnalisée en comptabilité;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à faire une demande de subvention à Service-Québec et à signer une entente relative à cette demande avec Service-Québec au nom de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

09-07-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES POUR LE PROJET DE PAVAGE DE LA ROUTE DE PICARD

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la

réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

10-07-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - POUR LE PROJET DE PAVAGE DU 5^E RANG EST

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

11-07-2020

OCTROI DE CONTRAT À DÉBROUSSAILLEUSE R.B. POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE ROUTE AU MONTANT DE 65\$ DE L'HEURE PLUS TAXES POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 500\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Pelletier demande 70,00\$ de l'heure pour effectuer ces travaux à l'aide d'une faucheuse de six pieds à faux;

CONSIDÉRANT QUE *Débroussailleuse R.B.* demande 65.00\$ de l'heure pour effectuer ces travaux avec une faucheuse rotative de huit pieds;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de fauchage des bords de chemins à *Débroussailleuse R.B.* au montant de 65\$ plus taxes de l'heure pour un montant total de 1 500\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-07-2020

OCTROI DE CONTRAT AUX ENTREPRISES GUY ET PASCAL DUBREUIL POUR DES TRAVAUX D'ÉBRANCHAGE POUR UN MONTANT TOTAL DE 6 250\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE *Les Entreprises Guy et Pascal Dubreuil* chargent 125\$ de l'heure pour des travaux d'ébranchage ;

CONSIDÉRANT QUE 50 heures de travaux d'ébranchage doivent être effectués cette année dans la municipalité ;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat d'ébranchage aux *Entreprises Guy et Pascal Dubreuil* pour un montant total de 6 250\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

13-07-2020

OCTROI DU CONTRAT DE LIGNAGE DES RUES ET ROUTES DE LA PORTION EST DE LA MUNICIPALITÉ (12 KM) À *PERMALIGNE* AU MONTANT DE 2 400\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite faire peindre les lignes jaunes centrales des rues et routes de la portion Est de la municipalité, sur une distance de 12 km;

CONSIDÉRANT QUE *Permaligne* demande 200\$ du kilomètre pour des travaux qui pourraient être effectués au plus tard le 15 août 2020;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de peinture des lignes jaunes centrales sur le pavage des rues et routes situées dans la portion Est de la municipalité sur une distance de 12 km à *Permaligne* pour un montant de 2 400\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

14-07-2020

OCTROI DE CONTRAT À C.G. THÉRIAULT POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUÉ SUR LA ROUTE DE PICARD AU MONTANT DE 7 200\$ PLUS TAXES

Point reporté.

15-07-2020

OCTROI DE CONTRAT À C.G. THÉRIAULT POUR LE REMPLACEMENT DU PONCEAU SITUÉ SUR LE 5^E RANG EST AU MONTANT DE 2 500\$ PLUS TAXES

Point reporté.

16-07-2020

ACHAT DE PONCEAUX POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 10 704\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE des ponceaux sont à changer sur la route de Picard et sur le 5^e rang Est et que cela nécessite entre cinq et huit ponceaux R320;

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux R320 sont 1338.00\$ chaque chez BMR Saint-Alexandre;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat de ponceaux pour un montant maximum de 10 704\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

17-07-2020

OCTROI D'UN CONTRAT AUX ENTREPRISES RÉMI-CHAREST POUR RÉINSTALLER LES GLISSIÈRES VIS-À-VIS LE PONCEAU QUI SERA CHANGÉ SUR LA ROUTE DE PICARD AU MONTANT DE 2 200\$ PLUS TAXES

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat aux Entreprises Rémi-Charest pour réinstaller les glissières vis-à-vis le ponceau qui sera changé sur la route de Picard au montant de 2 200\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

18-07-2020

OCTROI DE CONTRAT À LA PLOMBERIE CAMILLE OUELLET POUR LE PUIS DE L'OTJ AU MONTANT DE 2 736.34\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE le système de pompage actuellement en place au local de l'OTJ n'est pas assez puissant pour l'arrosage de la patinoire en hiver;

CONSIDÉRANT QUE La Plomberie Camille Ouellet est venu examiner l'installation et a déposé une soumission au montant de 2 736.34\$ plus taxes pour effectuer les travaux visant à améliorer la performance d'arrosage;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à la plomberie Camille Ouellet comprenant l'installation d'une pompe submersible 25 gallons/minute et des modifications au puits de l'OTJ au montant de 2 736.34\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

19-07-2020

AUTORISATION POUR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS DE DÉPENSER UN MONTANT POUVANT ALLER JUSQU'À 2 000\$ PLUS TAXES POUR LES TRAVAUX D'EXCAVATION AU PUIS DE L'OTJ

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité

que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le responsable des travaux publics à dépenser un montant de 2 000\$ plus taxes pour les travaux d'excavation au puits de l'OTJ.

20-07-2020

OCTROI D'UN CONTRAT D'ÉVALUATION POUR L'ANCIEN ÉDIFICE MUNICIPAL (300 RUE PRINCIPALE OUEST) À PASCAL ARSENAULT AU MONTANT DE 1 500\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipal est en vente depuis octobre 2018 (voir la résolution 15-10-2018);

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la valeur de l'immeuble est présentement de 147 500\$;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux, conformément à l'article 6.1 du code municipal;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat d'évaluation pour l'ancien édifice municipal (300, rue Principale Ouest) à Pascal Arsenault au montant de 1 500\$ plus taxes pour déterminer si une vente à un montant moindre que celui de l'évaluation municipale est envisageable.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

21-07-2020

AUTORISATION POUR LA MAIRESSE ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SIGNER LE CONTRAT NOTARIÉ VISANT À ÉTABLIR UNE NOUVELLE SERVITUDE POUR LA FOSSE SITUÉE AU 330 RUE PRINCIPALE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la servitude d'écoulement des eaux du 330 rue Principale Ouest devra être modifiée suite au déplacement de la fosse ;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'acte notarié d'établissement de servitude sur la propriété située au 330 rue Principale Ouest.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

22-07-2020

**ADOPTION D'UNE NOUVELLE ENTENTE INTER
MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska souhaitent collaborer en matière de sécurité civile ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska disposera de ressources humaines, de fournitures et d'équipements susceptibles d'être utilisées par les municipalités participantes à l'entente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska désire apporter des changements à l'entente qui avait été adoptée en décembre dernier (voir la résolution 09-12-2019) ;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le protocole d'entente liant les trois municipalités (Saint-André, Saint-Joseph-de-Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska) aux fins de sécurité civile et autorise la mairesse et la directrice générale à signer l'entente.

Une copie du protocole d'entente modifié à être signé est déposée au conseil.

23-07-2020

**ENTÉRINEMENT DE LA VENTE DE DIX CHAISES SITUÉES
À LA SALLE MUNICIPALE AU RESTAURANT LA PORTE
ARRIÈRE AU MONTANT DE 75\$**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine la vente de dix chaises situées à la salle municipale au restaurant La porte Arrière au montant de 75\$.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

24-07-2020

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FDMK –
VOLET ACTIVITÉ LOCALE, LOISIR CULTUREL POUR UNE
ACTIVITÉ DE CINÉ-PARC QUI AURA LIEU LE 14 AOÛT
2020 À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

S'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, dans cette activité ;

S'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

S'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK en 2020 au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel de Ciné-Parc qui aura lieu le 14 août 2020 à Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

25-07-2020

DÉPÔT DU PROJET « COMME BACH-COME BACK » PROPOSÉ PAR MADAME POULIN DE COURVAL À L'APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA PRODUCTION D'ŒUVRES D'ART URBAINES DANS LE CADRE DES JOURNÉES DE LA CULTURE 2020

Point reporté.

26-07-2020

DEMANDES DE COMMANDITES

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska entérine le versement des montants suivants :

- 500\$ pour Moisson-Kamouraska dans le cadre de la campagne de socio-financement de Promotion-Kamouraska.
- Montant de 716.52\$ pour l'achat de boîtes à lunch livrées le 24 juin 2020 aux bénévoles travaillant à contenir le feu de la tourbière à Rivière-Ouelle.

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska verse les montants suivants :

- 88.94\$ à Mme Anne Leblanc pour achat de couches lavables.
- 50\$ pour le Membership à Projektion 16-35.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

27-07-2020

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h06.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

Nancy St-Pierre, mairesse

Francis Boucher, maire suppléant

Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale